

Le calendrier des paiements

Pour être payé rapidement, chaque mois, déclarez votre situation dès l'ouverture de l'actualisation.

Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel, et déclarez votre situation :

- Par Internet : www.pole-emploi.fr

3949

Service gratuit
+ prix appel

- Par téléphone au :
- Si vous êtes demandeur d'emploi, toujours à la recherche d'un emploi, vous pouvez effectuer votre actualisation mensuelle via l'application Mon Espace sur votre Smartphone (iPhone ou Android). En vous munissant de votre identifiant, votre code personnel et votre code postal remis au cours de votre inscription à Pôle emploi, vous pourrez actualiser votre situation. L'application "Mon Espace" permet aussi de suivre votre demande d'allocation et votre indemnisation. Téléchargez l'application sur Apple Store ou Android Market. [Pour en savoir plus.](#)

ALLOCATION DU MOIS DE :	OUVERTURE DE L'ACTUALISATION :	PAIEMENT À COMPTER DU :	CLÔTURE DE L'ACTUALISATION :
Décembre 2018	28/12/2018	02/01/2019	15/01/2019
Janvier 2019	28/01/2019	04/02/2019	15/02/2019
Février 2019	26/02/2019	04/03/2019	15/03/2019
Mars 2019	28/03/2019	01/04/2019	15/04/2019
Avril 2019	28/04/2019	02/05/2019	15/05/2019
Mai 2019	28/05/2019	03/06/2019	15/06/2019
Juin 2019	28/06/2019	02/07/2019	15/07/2019
Juillet 2019	28/07/2019	01/08/2019	15/08/2019
Août 2019	28/08/2019	02/09/2019	15/09/2019
Septembre 2019	28/09/2019	01/10/2019	15/10/2019
Octobre 2019	28/10/2019	04/11/2019	15/11/2019
Novembre 2019	28/11/2019	02/12/2019	15/12/2019
Décembre 2019	28/12/2019	02/01/2020	15/01/2020

La date d'ouverture de l'actualisation correspond au premier jour où vous pouvez actualiser votre situation.

La date indiquée dans la colonne "paiement à compter du" est celle du premier paiement du mois. Un paiement est ensuite effectué chaque jour, en fonction de la date de votre actualisation.

Votre allocation sera versée sur votre compte quelques jours plus tard (délais bancaires).

Vous pouvez actualiser votre situation durant toute la période d'ouverture de l'actualisation (par exemple, pour une actualisation concernant le mois de mars 2019, vous pouvez actualiser votre situation entre le 26/02/2019 et le 15/03/2019 inclus).